

« FONDS D'URGENCE DES ENTREPRISES DU PLATEAU PICARD »

REGLEMENT INTERIEUR

VERSION 1 – AVRIL 2020

La CC du Plateau Picard et l'IO ont convenu de la dotation d'un Fonds d'urgence des Entreprises du Plateau Picard. Le présent règlement intérieur prévoit les modalités de fonctionnement du Fonds. Il concerne la version 1 du fonds débutant à la signature de la convention (avril 2020).

### **1. Définition des orientations par le Comité de Pilotage**

La Communauté de Communes du Plateau Picard et Initiative Oise Ouest organisent un Comité de Pilotage assurant le suivi et le bon fonctionnement du Fonds. Les orientations générales comme les modalités d'intervention peuvent être revues par le Comité de Pilotage du Fonds. Toute évolution majeure des modalités d'intervention fera évoluer le fonds vers une nouvelle version.

Le Comité de Pilotage se réunit avant la tenue du premier Comité d'agrément afin de partager les objectifs du fonds et définir une doctrine permettant un traitement fluide et homogène des dossiers de demande d'aide.

Un mois après la mise en place du premier comité d'agrément, le Comité de Pilotage se réunit afin de réaliser une première évaluation du dispositif et de l'ajuster: modalité de fonctionnement du comité d'agrément, critères retenus, modalités d'aides, etc.

En tant que de besoin, le Comité de Pilotage se réunit à la demande de la Communauté de Communes Du Plateau Picard et d'Initiative Oise Ouest pour suivre l'évolution du dispositif et ajuster son fonctionnement.

### **2. Composition du Comité de Pilotage**

Le Comité de pilotage d'urgence des entreprises du Plateau Picard est composé comme suit :

- Frans DESMEDT, Président de la CC Du Plateau Picard
- Jacky LEBRUN, Président d'Initiative Oise Ouest
- Bruno PAVIOT, Vice-Président d'Initiative Oise Ouest
- Vanessa FOULON, Directrice d'Initiative Oise Ouest
- Geoffrey FUMAROLI, Directeur Général de la CC du Plateau Picard
- Isabelle FLAMAND, Collaboratrice de cabinet du Président
- Sandrine BORNSIAK, Chargée de développement économique de la CCPP

### **2. Priorités du Fonds d'urgence des Entreprises du Plateau Picard – Version 1 :**

La priorité non exclusive retenue pour le Fonds d'urgence des Entreprises du Plateau Picard – Version 1 est le soutien à la trésorerie des entreprises de la CC du Plateau Picard.

Dans cet objectif, plusieurs types d'interventions sont envisagés.

### **3. Modalités d'aides aux entreprises:**

#### **3.1. Attribution d'une subvention aux TPE:**

La première modalité d'aide aux entreprises est affectée sous forme de subvention aux TPE de moins de 10 salariés dans les conditions suivantes :

- **Modalité de financement** : subvention à l'entreprise
- **Bénéficiaire** : TPE impactées par la crise COVID19
  - ✓ Dont le siège social est situé sur la CC du Plateau Picard,
  - ✓ TNS et ayant subi une fermeture administrative suite au COVID 19
  - ✓ Être une TPE : employant moins de 10 salariés
  - ✓ L'entreprise pour laquelle l'aide est demandée doit être l'activité principale et/ou la principale source de revenu du dirigeant;
  - ✓ Avoir son activité dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, des services, de l'agriculture et les professions libérales ;
  - ✓ Ayant subi une baisse du chiffre d'affaires d'au moins **50 %** par rapport au mois précédent ou à la moyenne des mois précédents ;
  - ✓ Ne disposant pas d'une trésorerie nette négative avant mars 2020 pour les entreprises de plus de 3 ans.
  - ✓ Ne pas se trouver en procédure collective et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales avant la crise sanitaire.
- **Montant de l'aide** : 500 €
- **Modalités de remboursement** : pas de remboursement

#### **3.2. Instruction des dossiers**

L'instruction des dossiers suivra le cheminement suivant :

- Sollicitation de la communauté de communes du Plateau Picard par le chef d'entreprise via un formulaire de demande disponible sur les sites internet.
- Ouverture du dossier dématérialisé sur l'extranet de la plateforme Initiative (IP2) par Initiative Oise Ouest
  - ✓ Accès entrepreneur : saisie guidée des éléments administratifs et dépôt des pièces en ligne
    - Pièces administratives :
      - Pièce d'identité recto/verso
      - K-bis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers

- RIB professionnel
- Justificatif d'adresse du commerce
- Attestation sur l'honneur « à jour des prélèvements sociaux et fiscaux »

- ✓ Accès de la communauté de communes au dossier pour analyse de l'éligibilité et synthèse d'un avis
- ✓ Accès du chargé de mission Initiative au dossier pour validation des éléments financiers et synthèse d'un avis

#### **4. Modalités de décision d'attribution des aides par le Comité d'agrément**

Initiative Oise Ouest s'engage à mettre en place un comité d'agrément ad-hoc composé :

- Maximum 3 membres de la CCPP (technicien ou élus à titre consultatif)
- Un technicien IOO (à titre consultatif)
- Un partenaire bancaire
- Un partenaire comptable
- Un bénévole/chef d'entreprise
- Deux partenaires du réseau de la création d'entreprises
- Un Président de comité IOO

Dans un premier temps, ce comité se réunira au minimum une fois par semaine en fonction des besoins et les notifications d'accords seront transmises par mail dans les 24 heures ouvrées.

Ce comité sera organisé par Initiative Oise Ouest, les décisions sont prises à la majorité avec l'objectif de recherche d'un consensus de l'ensemble des présents.

En cas de difficulté rencontrée dans le fonctionnement du Comité d'agrément, le Comité de pilotage décide de l'évolution de sa composition dans le respect de la norme Initiative France.

#### **5. Modalités de déblocage**

Lorsqu'Initiative Oise Ouest sera dépositaire des fonds, le déblocage sera fait :

- par signature électronique ou signature manuscrite des contrats (dans les 2 jours ouvrés suivant la date du comité ou le dépôt de l'ensemble des pièces)
- par virement bancaire (dans les 2 jours ouvrés suivant la date de signature des contrats)

#### **6. Suivi des remboursements**

Le Comité de Pilotage du Fonds de transition des entreprises du Plateau Picard assurera un suivi des remboursements.